

**CONSEIL DE COMMUNAUTE  
DU 22 SEPTEMBRE 2011**

**COMPTE RENDU**

**Etaient présents** : M. ANZALONE Michel, M. BARBERO Michel (remplaçant de M. AUDOUBERT Michel), Mme BASSO Thérèse, M. BEDEL Philippe, M. BENARFA Ali, M. BOIX Jean Pierre, M. BOURY Alain, Mme BOURRUT Maité (remplaçante de M. DEVIC Henri), M. BOUVIER Claude, Mme BRIAND Christine, M. BROS Bernard, Mme CANAL Marie Claude, M. CARRERE Gérard, M. CESAR Jean Claude, Mme COMA Marianne, M. COT Jean, M. CRAMPAGNE Stéphane, M. CROUZATIER Jean Marie, Mme DEDIEU CASTIES Françoise, M. DEGA Eric, Mme DELAVERGNE Evelyne, M. DELMAS Robert, Mme DUPONT Michèle, Mme FAUSTINI Marie Claire, M. FERRAGE Pierre, M. GALY Maurice, M. GAY Jean Louis, Mme GILAMA Chantal, M. GOUAZE François, Mme GREGOIRE Anne Marie, M. HALIOUA Jean Louis, M. HELLE Guy, M. LABORDE Amédée, M. LABORDE Michel, M. LACAZE Yves, M. LECHEVALIER Yann, M. LEFEBVRE Patrick, M. LEMASLE Patrick, M. MANDROU Roger (remplaçant de M. GRYCZA Daniel), Mme MESBAH LOURDE Michèle, M. MICHEL Robert, M. NAYLIES Charles, M. ROSELLO José, M. ROUGALLE René, M. RUQUET Adolphe, M. SCAPIN Michel, M. SEGUELA Jean Louis, M. SENTENAC Alain (remplaçant de M. DEJEAN Henri), M. SEVILLA Thierry, Mme SUZANNE Colette, M. TURREL Denis, M. VALETTE Claude, Mme VEZAT Maryse, Mme VIDAL Jacqueline, M. VIGNES Michel

**Etaient Excusés** : Mme ALBERT Claire, M. ANDRIOT Jean Pierre, M. BELLOIR Jérôme, M. BENAC Claude, M. BENAZET Paul, M. BERDOU Patrice, M. BLANCHARD Jean Luc, Mme BOUFFARTIGUE Francine, M. CARRERE Gérard, M. CENA Pierre, M. CHEVET Patrick, M. COLOMBIER Marc, M. CRABE Pierre, M. DAKHLAOUI Oualid, M. DORET Michel, Mme DUBREUIL Anne Cécile, M. ESQUIROL Jean Marc, Mme MALET Valérie, M. PESSANT Christian, M. ROUGER Bernard, M. ROUJAS Gérard, M. SENECLAUSE Christian, Mme TEMPESTA Marie Caroline, M. VIEL Pierre, M. VINCENT Norbert, M. YZARD Didier.

**Secrétaire de séance** : Mme COMA Marianne

---

Monsieur le Président propose Mme COMA comme secrétaire de séance. Le Conseil Communautaire vote à l'unanimité ce choix.

Monsieur le Président demande l'approbation du dernier compte rendu. Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité.

**FONCTIONNEMENT**

**1. Présentation du site internet du Pays du Sud toulousain**

Monsieur le Président donne la parole à Mme DEDIEU CASTIES, déléguée au Pays du Sud Toulousain.

Mme DEDIEU CASTIES explique les différents portails existants sur le site du Pays notamment concernant le SCOT. Elle précise que les élus ont un accès privé sur les documents de travail en cours.

Monsieur le Président remercie Mme DEDIEU CASTIES.

**2. Création d'un poste d'adjoint administratif 2<sup>ème</sup> classe**

Monsieur le Président donne la parole à Vanessa ROUZES, Directrice Générale des Services de la Communauté de Communes du Volvestre

L'ouverture du nouveau centre technique, le transfert dans ces nouveaux locaux de l'ensemble des services techniques et la nouvelle organisation du service ressources humaines rendent nécessaire la création d'un poste d'adjoint administratif 2<sup>ème</sup> classe à temps complet.

Ses missions se répartiront de la façon suivante :

- mi-temps secrétariat pour les services techniques
- mi-temps comptabilité

Après délibération, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité de créer ce poste.

## ENVIRONNEMENT

### 3. Rapport annuel 2010 sur la qualité et le prix du service public d'élimination des déchets ménagers

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur MICHEL, Vice Président en charge de l'environnement.

Monsieur MICHEL présente le rapport annuel 2010. Une synthèse de ce rapport sera communiquée aux mairies.

### 4. Modification du règlement de redevance spéciale

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur GALY, Vice Président en charge de l'environnement.

Par délibération en date du 20 juillet 2010 le Conseil Communautaire a décidé la mise en œuvre de la redevance spéciale à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011.

Après un an de fonctionnement, il apparaît nécessaire d'apporter des modifications au règlement de redevance spéciale.

Après délibération, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité de modifier ce règlement.

## FINANCES

### 5. Fonds de concours

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur LEMASLE, Vice Président en charge des finances.

L'article 186 de la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locale qui permet le versement de fonds de concours entre un EPCI à fiscalité propre et les communes membres, afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement, après accords concordants exprimés à la majorité simple du conseil communautaire et des conseils municipaux concernés.

La voirie étant assimilable à un équipement, le financement des travaux de voirie peut faire l'objet d'un fonds de concours en investissement.

Le montant total des fonds de concours mobilisable ne peut excéder la part du financement assurée, hors subventions, par la Communauté de communes du Volvestre bénéficiaire du fonds de concours, soit dans le cas présent 522 772,57 euros.

Une convention de fonds de concours pourrait être signée avec les communes de Rieux, Carbonne, Peyssies et Gensac afin qu'elles participent à ces dépenses, selon les montant indiqués ci-dessous :

COMMUNE	Montant Fonds de Concours
Commune de Rieux	3 884,90 €
Commune de Carbonne	5 950, 21 €
Commune de Peyssies	32 069,84 €
Commune de Gensac	2 443,33 €
<b>TOTAL FONDS DE CONCOURS</b>	<b>44 348,28 €</b>

Après délibération, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité de créer ces fonds de concours.

## 6. Décisions Modificatives

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur LEMASLE, Vice Président en charge des finances.

### Budget Principal : décision modificative n°2

Les que les travaux de voirie sont constitués de dépenses d'investissement et de dépenses de fonctionnement pour la partie entretien. Les crédits alloués à l'entretien de la voirie s'avérant insuffisants pour réaliser les travaux d'entretien nécessaires, il est proposé de les augmenter à hauteur de 30 000€.

Afin de ne pas dépasser l'enveloppe totale affectée aux travaux de voirie, il est proposé au Conseil Communautaire de virer ces crédits de la part investissement.

Art	Objet	Dépenses	Recettes
61523 - 822	Entretien de voies et réseaux	30 000,00 €	
<b>Total Chapitre 011 Charges à caractère général</b>		<b>30 000,00 €</b>	
O23	Virement à la section d'investissement	-30 000,00 €	
<b>Total Chapitre 023 Virement à la section d'investissement</b>		<b>-30 000,00 €</b>	
<b>TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>

Art	Objet	Dépenses	Recettes
O21	Virement de la section de fonctionnement		-30 000,00 €
<b>Total Chapitre 021 Virement de la section de fonctionnement</b>			<b>-30 000,00 €</b>
2317 - 822	Immobilisations corporelles en cours	-30 000,00 €	
<b>Total Chapitre 23 Immobilisations en cours</b>		<b>-30 000,00 €</b>	
<b>TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		<b>-30 000,00 €</b>	<b>-30 000,00 €</b>

Après délibération, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité de prendre cette décision modificative.

### Budget Petite Enfance : décision modificative n°1

Suite au sinistre intervenu le 18 avril dernier à la crèche de St Sulpice, des dépenses ont été engagées pour remettre en état les locaux et remplacer le matériel défectueux. Par conséquent, il est proposé d'augmenter les dépenses du budget à hauteur de 20 000 €, dépenses compensées par 20 000 € de recettes de remboursement par l'assurance.

Par ailleurs, certaines dépenses pour la crèche de Carbonne ont été prévues au budget en section de fonctionnement, mais relèvent en réalité de l'investissement (mobilier, matériel de nettoyage...), pour un total de 3 700 €.

Il est proposé d'affecter les crédits de dépense correspondant en section d'investissement. Cela permettra de déposer des demandes de subvention auprès de la CAF et du Conseil Général pour ces achats.

Art	Objet	Dépenses	Recettes
60623 - 64	Alimentation	150,00 €	
60631 - 64	Fournitures d'entretien	50,00 €	
60636 - 64	Vêtements de travail	550,00 €	
61522 - 64	Entretien de bâtiment	10 300,00 €	
6288 64	Autres services extérieurs	150,00 €	
<b>Total Chapitre 011 Charges à caractère général</b>		<b>11 200,00 €</b>	
O23	Virement à la section d'investissement	8 800,00 €	
<b>Total Chapitre 023 Virement à la section d'investissement</b>		<b>8 800,00 €</b>	
7788 - 64	Produits exceptionnels divers		20 000,00 €
<b>Total Chapitre 77 Produits exceptionnels</b>			<b>20 000,00 €</b>
<b>TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>20 000,00 €</b>	<b>20 000,00 €</b>

Art	Objet	Dépenses	Recettes
O21	Virement de la section de fonctionnement		8 800,00 €
<b>Total Chapitre 021 Virement de la section de fonctionnement</b>			<b>8 800,00 €</b>
10222 - 020	FCTVA		1 500,00 €
<b>Total Chapitre 10 Dotations et fonds globalisé d'investissement</b>			<b>1 500,00 €</b>
21568 - 64	Autres matériel incendie	400,00 €	
2184 - 64	Mobilier	200,00 €	
2188 - 64	Autres immobilisations corporelles	3 700,00 €	
<b>Total Chapitre 21 Immobilisations incorporelles</b>		<b>4 300,00 €</b>	
2313 - 64	Immobilisations corporelles en cours	6 000,00 €	
<b>Total Chapitre 23 Immobilisations corporelles en cours</b>		<b>6 000,00 €</b>	
<b>TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		<b>10 300,00 €</b>	<b>10 300,00 €</b>

Après délibération, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité de prendre cette décision modificative.

## 7. Demande de subvention auprès de l'Etat pour l'acquisition de mobilier

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur LEMASLE, Vice Président en charge des finances.

L'acquisition du bâtiment pour les services techniques implique l'acquisition de mobiliers. Le montant du devis s'élève à 16 034 €.

Une subvention peut être sollicitée auprès de l'Etat selon le plan de financement suivant :

### COÛT DE L'OPÉRATION

✧ Montant H.T.	16 034,00 €
✧ T.V.A. 19,6 %	3 142,66 €
<b>TOTAL T.T.C.</b>	<b>19 176,66 €</b>

### FINANCEMENT

✧ Aide de l'Etat	8 017,00 €
✧ FCTVA	2 968,93 €
✧ Autofinancement	8 190,73 €
<b>TOTAL T.T.C.</b>	<b>19 176,66 €</b>

Après délibération, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Président à demander cette subvention.

## 8. Demande de subvention auprès du Conseil Général et de l'Etat pour l'acquisition de matériel informatique

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur LEMASLE, Vice Président en charge des finances.

Il a été demandé aux techniciens du Service d'Assistance et de Conseil en Informatique de l'ATD de réaliser un audit du parc informatique de la collectivité.

Le relevé technique ainsi que le travail d'analyse menés ont permis de mettre en évidence les orientations susceptibles d'améliorer l'efficacité du système informatique :

- remplacer le serveur principal
- opter pour une offre internet professionnelle
- vérifier et adapter le câblage existant
- optimiser ou remplacer certains postes de travail
- mettre en place une stratégie visant à limiter les impressions
- sécuriser le système d'information.

Le montant du devis s'élève à 38 042 € HT.

Deux subventions peuvent être sollicitées auprès de l'Etat et auprès du Conseil Général, selon le plan de financement suivant :

### COÛT DE L'OPÉRATION

◇ Montant H.T.	38 042,00 €
◇ T.V.A. 19,6 %	7 456,23 €
<b>TOTAL T.T.C.</b>	<b>45 498,23 €</b>

### FINANCEMENT

◇ Aide de l'Etat	6 983,00 €
◇ Aide du Conseil général	9 147,00 €
◇ FCTVA	5 889,66 €
◇ Autofinancement	23 478,57 €
<b>TOTAL T.T.C.</b>	<b>45 498,23 €</b>

Après délibération, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Président à demander ces subventions.

## 9. Demande de subvention auprès du Conseil Général et de la CAF pour la réalisation de travaux à la crèche de Carbonne

Monsieur le Président donne la parole à Mme VEZAT, Vice Présidente en charge de la Petite Enfance.

Il est nécessaire d'effectuer des travaux sur la crèche de Carbonne. Il s'agit de travaux de peinture, de menuiserie et la création d'un cheminement piétonnier.

Deux demandes de subvention peuvent être déposées auprès du Conseil Général et de la CAF, selon le plan de financement suivant :

### COÛT DE L'OPÉRATION

□ Montant H.T.	7 086,86 €
□ T.V.A. 19,6 %	1 389,02 €
<b>TOTAL T.T.C.</b>	<b>8 475,88 €</b>

### FINANCEMENT

□ Aide de la CAF	2 126,06 €
□ Aide du Conseil général	1 984,32 €
□ FCTVA	1 097,19 €
□ Autofinancement	3 268,32 €
<b>TOTAL T.T.C.</b>	<b>8 475,88 €</b>

Après délibération, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Président à demander ces subventions.

#### **10. Demande de subvention auprès du Conseil Général pour le programme départemental des déchets ménagers 2012**

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur GALY, Vice Président en charge de l'environnement.

Dans le cadre de la programmation budgétaire 2012 du Conseil Général de la Haute Garonne, un recensement des besoins en matière de subvention pour les investissements nécessaires à la maîtrise de déchets ménagers est établi.

Les demandes d'aides seront sollicitées pour les projets suivants :

	<b>Montant HT</b>
Conteneur 120 litres ordures ménagères	2 105
Conteneur 240 litres ordures ménagères	5 510
Conteneur 660 litres ordures ménagères	5 552.5
Conteneur 1100 litres ordures ménagères	7 802.5
Conteneur 120 litres recyclables secs	2 162
Conteneur 240 litres recyclables secs	2 812
Conteneur 660 litres recyclables secs	11 162
Conteneur 1100 litres recyclables secs	7 831
Caissette verre 32 litres	402
Caissette jaune recyclables 60 litres	660
Composteurs 325 litres	3 450
Aire de regroupement	54 555
Equipement géolocalisation des collectes	27 000
Logiciel de gestion des bacs	20 000
Colonne à verre fixe	13 455
Colonne à verre mobile	4 900
<b>TOTAL</b>	<b>146 227</b>

Après délibération, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Président à demander cette subvention.

#### **11. Demande de subvention auprès du Conseil Général pour le projet de création d'un atelier de découpe de viandes à Montesquieu-Volvestre**

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur GAY, Vice Président en charge de l'économie qui rappelle le projet d'extension de la CUMA qui consiste à la construction d'une unité modulaire de découpe de viandes à Montesquieu-Volvestre.

Le 21 Octobre 2010, le Conseil Communautaire avait délibéré pour solliciter une subvention de l'Etat dans le cadre de la Dotation de Développement Rural (DDR,) pour l'extension de la CUMA à Montesquieu-Volvestre.

Les services de l'Etat ont notifié à la Communauté de Communes par courrier en date du 02 novembre l'attribution d'une subvention d'un montant de 183 000 €, calculée sur un taux de 60% d'une dépense subventionnable de 305 000 €.

Une subvention peut également être sollicitée auprès du Conseil Général pour les travaux, selon le plan de financement suivant :

Etat DDR	183 000 €
Conseil Général	21 750 €
CC Volvestre	100 250 €
<b>TOTAL</b>	<b>305 000 €</b>

Après délibération, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Président à demander cette subvention.

## **12. Paiement des crèches par Internet**

Monsieur le Président donne la parole à Mme VEZAT, Vice Présidente en charge de la Petite Enfance.

Mme VEZAT propose de modifier les moyens de paiement offerts aux familles pour le règlement des prestations des crèches.

Dans le cadre de la modernisation des moyens de paiement et d'encaissement, de plus en plus de collectivités proposent à leurs usagers la possibilité de payer par carte bancaire, en ligne par Internet. Cette évolution permettrait d'améliorer la sécurité du régisseur de recettes mais aussi de générer des rentrées de trésorerie plus rapides et plus régulières.

Le paiement en ligne par carte bancaire peut s'opérer sur le site Internet de la Collectivité qui doit veiller à ce que son serveur informatique assure une parfaite sécurité dans l'échange des données et des informations.

La mise en place de ce service nécessite l'intervention d'un prestataire bancaire spécialisé dans le domaine du paiement par Internet.

Le montant des transactions conformément à l'article 1341 du Code Civil est limité. Actuellement, cette limite est fixée à 1 500 €.

La collectivité s'engage à prendre le risque financier, attaché à ce mode d'encaissement, en cas de contestation ou d'émission d'impayé par le titulaire de la carte.

Le Conseil Communautaire doit délibérer pour :

- autoriser l'extension du paiement par carte bancaire à distance pour la régie de recettes des crèches
- s'engager en cas de contestation écrite ou d'émission d'impayé par le titulaire de la carte, à prendre en charge le risque financier attaché à ce mode d'encaissement
- autoriser le Président à signer tous les documents nécessaires à la mise en place de cette procédure.

Après délibération, le Conseil Communautaire décide de mettre en place le paiement des crèches par le biais de notre site internet.

## **HABITAT**

## **13. OPAH – RR : attribution de subventions par la Communauté de communes**

Monsieur le Président donne la parole à Mme SUZANNE, Vice Présidente en charge de l'OPAH.

Dans le cadre de l'animation de l'OPAH de revitalisation rurale, des subventions peuvent être attribuées à des propriétaires occupants et des propriétaires bailleurs pour la rénovation des logements situés dans le périmètre de la Communauté de communes, conformément aux délibérations du Conseil communautaire en date du 23 octobre 2008, du 26 novembre 2009 et du 30 juin 2010.

La Commission Locale d'Amélioration de l'Habitat (CLAH) du Conseil Général de la Haute-Garonne s'est réunie le 23 mai 2011, afin d'examiner les dossiers des propriétaires occupants et bailleurs déposés avant la date du 20 avril 2011, terme du 2<sup>ème</sup> avenant à la convention d'OPAH-RR.

Cette commission a donné un avis favorable au financement de 5 dossiers de propriétaires occupants (P.O.) et 2 dossiers de propriétaires bailleurs (P.B.) qui appellent un cofinancement de la part de la Communauté de communes.

Le détail des subventions est donné dans le tableau ci-joint.

**TABLEAU RECAPITULATIF**

	CIVILITE	NOM	COMMUNE	MONTANT SUBVENTION
PO	M. et Mme	TIROUCHE	CARBONNE	500,00 €
PO	Mme	CARILLO	MONTESQUIEU	496,15 €
PO	Mme	BERTONE	CARBONNE	223,96 €
PO	M. et Mme	KUKLA	CARBONNE	500,00 €
PO	M. et Mme	BENARAMA	MONTESQUIEU	500,00 €
PB	M.	LACOSTE	MONTESQUIEU	1 363,65 €
PB	M. et Mme	GIRET	CARBONNE	2 318,03 €
<b>TOTAL</b>				<b>5 901,79 €</b>

Après délibération, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'accorder ces subventions.

#### **14. OPAH – RR : modification d'une subvention accordée par la Communauté de communes**

Monsieur le Président donne la parole à Mme SUZANNE, Vice Présidente en charge de l'OPAH.

Par délibération en date du 25 février 2010, une subvention de 964,00 €, à laquelle s'ajoutait une éco-prime de 100,00 € a été allouée à M. MINOVEZ pour la réalisation de travaux de réhabilitation d'un logement situé à Montesquieu-Volvestre et entrant dans le champ d'application de l'OPAH-RR pour les propriétaires bailleurs.

Or, compte tenu de la nature et du montant des travaux, la subvention de la Communauté de communes aurait dû s'élever à 1 773,00 € somme à laquelle doit s'ajouter l'éco-prime de 100,00 €.

Il convient donc d'annuler la délibération en date du 25 février 2010 et de délibérer à nouveau afin de corriger le montant de la subvention accordée à M. MINOVEZ.

Après délibération, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité de modifier le montant de cette subvention.

### **PETITE ENFANCE**

#### **15. Contrat Enfance Jeunesse**

Le précédent contrat enfance jeunesse arrivant à expiration, il est nécessaire de donner délégation à Monsieur le Président pour signer le nouveau contrat.

Ce contrat aura une durée de 3 ans. Il prend effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011 jusqu'au 31 décembre 2013.

Suite au diagnostic réalisé en 2011 par le service petite enfance de la Communauté de communes du Volvestre, quelques modifications ont été apportées :

- changement de l'amplitude horaire de la crèche de Montesquieu Volvestre (réduction de l'amplitude d'ouverture d'une demi-heure le matin, 7h30 au lieu de 7h00) ;
- reconstruction de la crèche de Marqufave.

Un comité de pilotage sera mis en place afin de suivre ce contrat et les référents seront Mmes VEZAT et DUARTE.

Après délibération, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Président à signer ce nouveau contrat.

## QUESTIONS DIVERSES

### **16. Signalisation touristique**

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur RUQUET, Vice Président en charge du tourisme.

Par délibération en date du 25 novembre 2010, la Communauté de communes a confié au cabinet Espitalié Consultant une mission de formation auprès des acteurs du tourisme du Volvestre.

Cette formation, qui vise les agents des trois Offices de tourisme du Volvestre ainsi que des prestataires retenus sur la base du volontariat, s'est déroulée tout au long de l'année 2011 en déclinant les 4 axes de réflexion suivants :

- 1 - Mise en forme et lancement d'une offre pour les familles
- 2 - Création de produits touristiques sur la base de week-end
- 3 - Edition d'un guide touristique du Volvestre
- 4 - Mise en œuvre des opérations de communication externes et internes

Cette réflexion a abouti à la formalisation d'un certain nombre de propositions qui doivent contribuer à la professionnalisation de l'offre touristique ainsi qu'à la promotion du territoire du Volvestre.

L'une des propositions retenues par la Commission tourisme vise à la pose d'un panneau d'animation signalant le patrimoine touristique du Volvestre sur l'A 64.

Après délibération, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité de retenir cette proposition au titre des actions de communication contribuant au développement de l'économie touristique du territoire communautaire

### **17. Vœu auprès du Gouvernement de renoncer à l'amputation de 10% de la cotisation pour la formation des agents territoriaux**

Monsieur le Président prend la parole.

Monsieur le Président propose d'adopter un vœu demandant que soit rétabli le taux plafond de 1% de la cotisation versée au Centre National de la Fonction Publique territoriale par les employeurs territoriaux pour la formation professionnelle de leurs agents.

Après délibération, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'adopter ce vœu pour le rétablissement du taux à 1%.

**Fin de séance : 23h00**

**Fait à Carbonne, le 27 septembre 2011**

**Le Président**

**Guy HELLE**